

MOUVEMENT POUR LA PROTECTION DES MONUMENTS RELIGIEUX BRETONS

Une heure ou deux jours...
Participez aux chantiers !

BREIZ santel

CALENDRIER DES CHANTIERS 1980

21 et 22 Juin	BAUD (56) Calvaire de Kermarrec
30 Juin au 6 Juillet	THEIX (56) Chapelle de Calzac-Église LAUZACH (56) Chapelle Saint-Michel au bourg
7 au 13 Juillet	GUERN (56) Chapelle de Locmeltro - Pardon et Fête le 13
15 au 21 Juillet	LAUZACH (56) Chapelle Saint-Michel
26 Juillet au 1 ^{er} Août	PLOURAC'H (22) Chapelle Saint-Guérolé
4 et 5 Août	TREFFLÉAN (56) Fontaine Sainte-Apolline
6 au 8 Août	BADEN (56) Fontaine Saint-Mériadec
9 au 17 Août	KERMOROC'H (22) Chapelle de Langouerat
23 et 24 Août	LANGONNET (56) Nettoyage de rivière et remontage du calvaire du Cleuziou
30 et 31 Août	GOULIEN (29) Fontaine Saint-Laurent
ET TOUT L'ÉTÉ	LE FAOUËT (56) Fontaine Saint-Fiacre (5 ^e centenaire de la chapelle le 24 Août)

Seul, ou en groupe, jeunes et adultes, ne dites pas :
" il y aura assez de monde sur les chantiers "... VENEZ !

PRINTEMPS 1980

Comment participer aux chantiers ?

Conseils pour tous

- Se munir de gants de travail de bonnes chaussures, d'instruments de musique...
- Notre Association est couverte par une Responsabilité Civile. Prenez une assurance individuelle auprès de votre assureur. Ce n'est pas obligatoire, mais laissé à votre décision. Nous rembourserons les quittances qui nous seront présentées par des jeunes ayant peu de moyens financiers.

Participation à la Journée

- N'hésitez pas à apporter votre pique-nique !

Séjour

- Il est conseillé d'avoir sa tente. Mais, il y a toujours des possibilités de logement chez l'habitant. Pour les travaux et la préparation des repas, nous avons le matériel nécessaire.

Chacun d'entre vous est compétent !

Les travaux sont très variés sur les chantiers, et chacun, quels que soient son âge et son expérience, se révèle utile, et apprend mille et un détails qui font la richesse du travail manuel (débroussaillage, maçonnerie, charpente, cuisine)...

Jeunes de moins de 18 ans, une autorisation parentale est nécessaire.

Votre vaccin antitétanique est-il à jour ?

amis lecteurs, viendrez-vous sur nos chantiers ?

A NOTER :

Voici l'adresse de José NADAN, permanent de Breiz Santel (emploi à mi-temps)

RESTELOUET

PLEVIN

par 22340 MAEL-CARHAIX

José Nadan sera sur tous les chantiers cet été.

=====

bénévoles et artisans

Il ne suffit pas de critiquer le ciment qui a défiguré tant de monuments...Cachons-le là où il peut être utile (pour une consolidation), et employons le MORTIER de CHAUX pour les enduits. La chaux naturelle BATIDOL, fabriquée en Mayenne par la Dolomie Française, est actuellement l'une des meilleures sur le marché. Nous l'utiliserons, et vous demandons de faire de même (sac de 25 kg - début de prise: 16 heures, fin de prise : 72 heures).

DEPOTS EN BRETAGNE

C du N : .QUINTIN-

Finist. : .S.C.A.C à BREST

I et V : .S.C.A.C à RENNES

.Morand à VITRE

.Rémy à FOUGERES

.Peigné à DOL

.D.C.R à REDON

Loire-Atl. : .Trouillard à

NANTES

Morbihan : .Alain à MAURON

.S.C.A.C à PLOERMEL

.Ferrand à VANNES

CÔTES DU NORD



La chapelle de la Trinité, commune de CANIHUEL, date de la deuxième moitié du XV^{ème} siècle. Inscrite à l'inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, elle tombe en ruines depuis 1968. Bien évidemment les pillleurs sont passés par là, et ils ont même osé voler un bénitier entre deux journées de chantier organisées par le quartier et notre permanent José Nadan à la fin du mois de mai.

C'est une situation semblable qui nous a fait choisir la chapelle de Saint Guénolé à PLOURAC'H pour l'un de nos chantiers de l'été.

A PLERIN, la chapelle d'Argantel est sauvée : la toiture vient d'être posée... Couronnement des efforts de l'association animée par son président M. Vivier, et par Michel Kerdavid, secrétaire, qui a collaboré maintes fois avec Gérard Verdeau, et qui poursuit en finistère un chantier impressionnant à la chapelle du Moustoir en Kernével.

COMMANDEZ LA CARTE POSTALE EDITIONEE PAR BREIZ SANTEL

PAULE et ROGER **LEROU** , de MEAUX, sont les spécialistes incontestés du culte de Saint Fiacre en France. Ils ont parcouru les provinces, et ont trouvé chez Henri MAHO, notre président, un précieux appui : nous connaissons tous sa passion pour l'étude des traditions populaires...

Nous avons édité une magnifique CARTE POSTALE à partir d'une photographie d'art qu'ils ont prise à la chapelle Saint Fiacre au Faouët : il s'agit de la figure de Saint Fiacre, bêche à la main, sculptée en relief dans un montant du célèbre jubé; c'est sans doute l'oeuvre d'OLIVIER LE LOERGAN en 1480.

Nous avons voulu fêter à notre façon le Cinquième centenaire* de l'une des plus célèbres chapelles de Bretagne, et honorer la mémoire des artisans d'art qui ont enrichi nos chapelles.

CETTE CARTE DE TOUTE PREMIERE QUALITE EST VENDUE AU PROFIT DE NOS CHANTIERS, où vous la trouverez cet été...

VOUS POUVEZ également LA COMMANDER à

MME SCORDIA
SAINT FIACRE
56320-LE FAQUET

au prix de 30 f les 20 cartes, franco de port.

NB : Carte postale inédite - Tirage limité.

* le 24 Août

N O M I N A T I O N

Mme Françoise HAMON a été nommée CONSERVATEUR REGIONAL DES MONUMENTS HISTORIQUES à Rennes.

Jusqu'alors

Secrétaire de L'INVENTAIRE GENERAL DE BRETAGNE, Mme HAMON connaît bien les problèmes de nos chapelles, modestes ou prestigieuses, et nous lui souhaitons de réussir dans la mission passionnante qui lui a été confiée. Rappelons que les Conservations régionales des Monuments Historiques remplacent les Conservations Régionales des Bâtiments de France.

Adresse : 6 rue du CHAPITRE- Hôtel de BLOSSAC
35000.RENNES

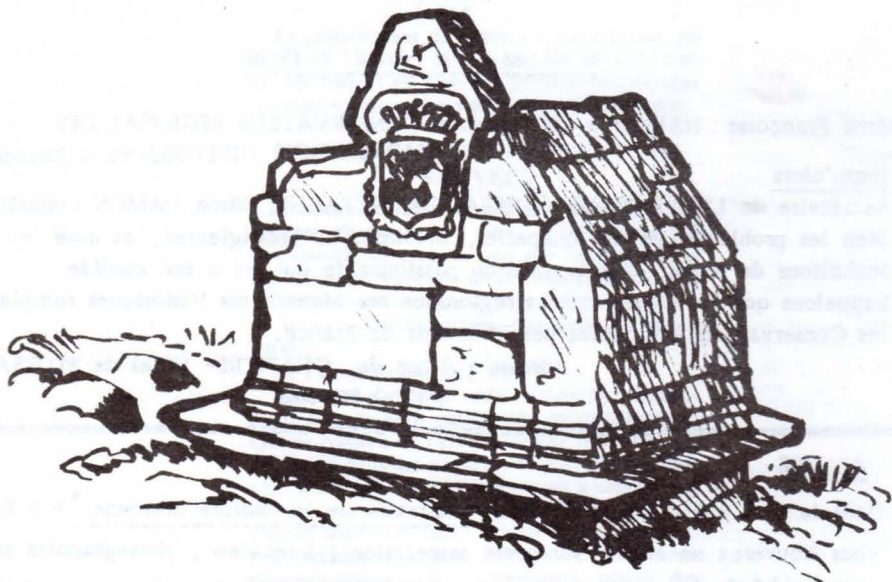
A LIRE

Dans le N° 258 (Juillet 1980) du Magazine de la Culture Bretonne ' B R E I Z H ' vous trouverez un article sur notre association (Interview , photographies prises par les bénévoles de Breiz Santel.). POUR S'ABONNER (parution mensuelle) écrire à Jean GUEHO, LE PRADI, TREDION -56250- ELVEN (tirage: 10 000 ex).



MALGUENAC - Fontaine Saint PATERN (voir page 7)

dessin d'après les photos fournies par l'association
 (rares sont les Comités et associations qui prennent
 des photos AVANT travaux; or c'est indispensable).



RESTAURATION - RESTITUTION : Etude d'un cas

=====

Les membres de l'association saint Patern à MALGUENAC, près de Pontivy, nous ont interrogé:

"Parallèlement aux travaux de toiture, nous essayons de restaurer la fontaine ... Nous avons un problème d'architecture. Il s'agit des armoiries et de la pierre qui les surmonte, placées à l'arrière. Les pierres de la facade sont toutes d'origine, et il nous paraissait qu'il n'était pas possible de placer les deux pierres en questions sur la facade car cela aurait provoqué un décrochement sur les versants du fronton-toiture... Voilà sur quoi nous aimerions votre avis".

C'est un problème d'actualité; bien des bénévoles sont tentés de modifier l'apparence d'un monument sans se rendre compte qu'ils en modifient la logique... Un effet jugé meilleur, le souci légitime de "personnaliser" la restauration l'emportent souvent sur le bon sens.

A cet égard, votre prudence est remarquable. Nous pensons que les armoiries sont bien à leur place à l'arrière de la fontaine... Mais alors, comment expliquer que la facade (ou plutôt ce qu'il en reste...) soit si pauvrement orné ? La place d'une belle pierre sculptée n'est elle pas en facade?

On peut penser que les pierres de facades étaient assez belles pour tenter quelqu'un, à moins qu'il y ait eu destruction. Si les recherches auprès des archives et des anciens ne donnent rien, consolidez à l'identique la partie arrière, et restituez aussi simplement et logiquement que possible le fronton avant, en évitant tout décrochement ou retraits superflu. Cela ne vous empêche pas d'introduire un motif sculpté original dans le fronton (figure en relief de saint Patern,...).

Il importe seulement de pouvoir dire à la fin des travaux : tout est neuf, et tout est ancien.

NB: Ne sablez surtout pas la fontaine sous prétexte d'harmoniser pierres patinées et pierres neuves. Ce sont les pierres neuves qui doivent faire l'effort de se patiner... Rien ne presse; laissons agir la nature. Tout juste peut-on conseiller un brossage doux à l'eau claire...

En FINISTERE

L'APPEL D'UN MAIRE ET D'UN RECTEUR AUX HABITANTS

La municipalité et la paroisse de PLEYBEN ont remis à la population une brochure illustrée préparée avec un haut sens de l'intérêt général, c'est à dire "la main dans la main"...

PLEYBEN, ce sont sept chapelles, et une église bien connue. Laissons la plume aux responsables locaux qui affirment, après avoir présenté une photographie de chaque monument et les dates principales (construction, restauration) :

" Eglises et chapelles sont un témoignage. Elles révèlent l'âme de ce peuple et de tous ces batisseurs, nos aïeux, qui ont inscrits dans la pierre et le bois le message de leur foi et de leur espérance. Les oeuvres d'art religieux du passé ont été créées pour la beauté des lieux et pour favoriser la rencontre avec Dieu. Elles sont devenues un patrimoine culturel, portant leur témoignage dans la continuité de l'Histoire.

Ces oeuvres d'art sont un patrimoine considérable qui demande toute notre attention et notre respect. Il est indispensable de conserver et de sauver les richesses transmises par le passé. Ce faisant, on sauve une époque. Nous portons l'un des plus anciens et plus riches passés culturels qui soient. NOUS EN AVONS CONSCIENCE, ET NOUS EN SOMMES FIERS "...

" ... Il faudra que chacun, se sentant responsable, apporte sa contribution volontaire, marquant ainsi son adhésion personnelle à l'oeuvre entreprise. Car ce travail de sauvegarde et de restauration ne pourra être mené à bonne fin sans la participation de toute la population. C'est pourquoi, dès maintenant, nous faisons appel à la compréhension et à la générosité de tous.

Pleybennois! Les générations futures nous seront renaissantes de cet effort réalisé en l'Année du Patrimoine!"

... Bien des commune, bien des paroisses, bien des associations et personnes bénévoles devraient unir aussi étroitement leurs efforts.

Quant à ceux qui, par leur indifférence ou par leurs actes sont complices de l'abandon, de la vente, de la destructions des monuments religieux, nous leur offrons une place identique dans ce bulletin pour qu'ils nous exposent les raisons de leur passivité, ou leur acharnement contre ce patrimoine communautaire.

Car ce qui nous frappe chez les massacreurs de notre environnement naturel ou culturel, *vivant ou figé*, c'est leur SILENCE. On comprend qu'ils ne soient pas enthousiastes, mais agiraient-ils en état d'inconscience ? Préfèrent-ils rester dans l'ombre?

==+=+=+=+=+=+=+=

A LIRE

"CHAPELLES ET EGLISES DU CANTON DE CLEGUEREC"

Par M.le Chanoine Joseph DANIGO

I20 pages abondamment illustrées, et une carte. Un canton à découvrir, guide en main... Vous rencontrerez, autour des chapelles, de nombreux comités et associations dont l'activité remonte le moral (Saint André de Cléguérec, par exemple...)

Cet ouvrage se commande à l'ASOARM (association pour la sauvegarde des objets d'art religieux morbihannais),
I2 avenue Saint Symphorien, 56000.VANNES

Joindre Chèque ou CCP de 20 F.

NOUS RECHERCHONS

une tente d'occasion pour servir de P.C sur les chantiers
(écrire I8 rue Emile Burgault-56000 VANNES)

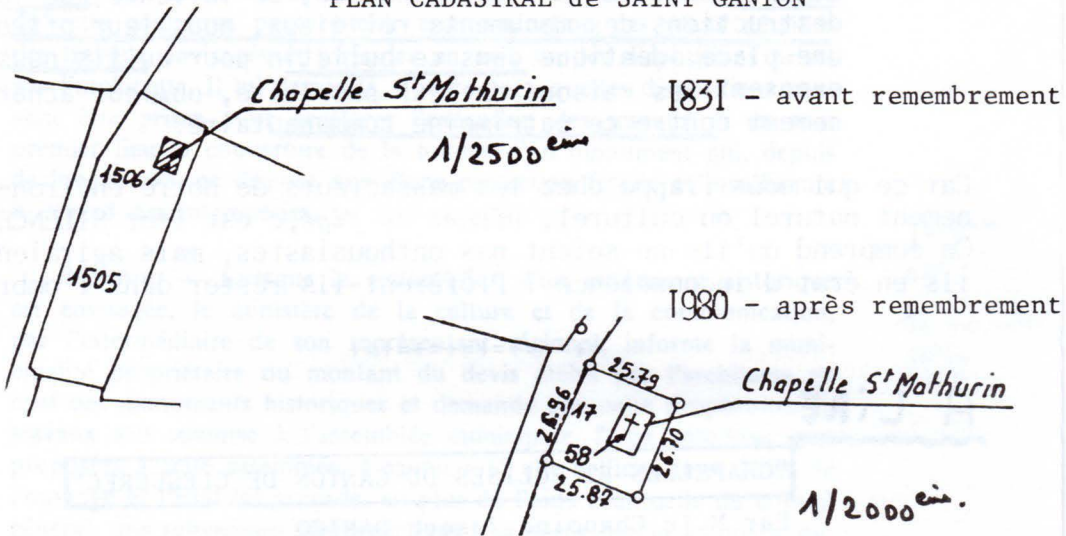
REMERCIEMENTS

à M. Henri de Gourcy qui nous a offert un appareil photographique de grand prix, pour servir au permanent dans ses tournées, et à tous au cours des chantiers.

Ille et Vilaine

remembrement / démembrement

PLAN CADASTRAL de SAINT GANTON



=====

QUE CELUI QUI A DES YEUX REGARDE...ET COMPRENNE QUI POURRA !.

Par courrier du 16 Avril, nous avons fait part de notre inquiétude au Préfet d'Ille et Vilaine

" Monsieur Le Préfet,

La chapelle Saint Mathurin à Saint Ganton a été prise en charge par un groupe de bénévoles (Maison des Jeunes) qui mènent à bien sa restauration. La Fondation Langlois-Fondation de l'Ouest vient de sanctionner cette initiative exemplaire en accordant une aide de 5000 F.

Ce n'est donc plus la ruine mais une autre menace qui pèse sur ce monument et son environnement : la commune de Saint Ganton a été remembrée (en 1969), et pour des raisons que nous ignorons, LA SURFACE DU PLACÎTRE DE LA CHAPELLE EST PASSEE de 2460 ca à 820 ca (plans et documents ci joints). Le domaine communal a donc été réduit des 2/3.

Le propriétaire voisin veut à présent abattre les beaux arbres des talus qui bordent la chapelle, et les bénévoles nous ont demandé d'intervenir d'urgence. Je vous saurais gré de bien vouloir saisir les services compétents de ce dossier dans l'espoir d'un règlement à l'amiable où il sera tenu compte de l'intérêt général, de l'environnement de la chapelle et du travail des bénévoles.

II

LE PETIT PATRIMOINE COMMUNAL EST REGULIEREMENT MENACÉ, et j'espère que ce dossier donnera également l'occasion de préciser les conditions dans lesquelles IL PEUT ETRE ALIENÉ, NOTAMMENT AU COURS DES REMEMBREMENTS.

Dans l'attente.....

Eric Bonnet

REPONSE EN DATE DU 21 MAI :

"...J'ai l'honneur de vous informer que les opérations de remembrement de la commune de Saint Gant on ont été clôturées en 1969, et que la parcelle ZM I7 a été régulièrement attribuée dans sa forme actuelle, à l'issue des opérations, à la commune de Saint ganton qui n'a formulé dans les délais réglementaires aucun recours contentieux.

Il n'est malheureusement plus possible, dans ces conditions , d'apporter une quelconque solution au problème évoqué qui ne pourrait désormais se régler que par un arrangement amiable....Je vous prie....

Le Sous Préfet délégué

FAUTE DE SAVOIR CE QUI S'EST PASSE EN 1969, on peut tout supposer; à l'époque la chapelle ne servait à rien (voir page I9); aujourd'hui des jeunes bénévoles sont amers.

EN MATIERE DE MONUMENT CENTENAIRE, IL NE FAUT PAS QUE CE SOIT
L'HUMEUR DU JOUR QUI L'EMPORTE...

*Aidez les jeunes qui ont mené à bien
la première tranche des travaux!* →

M. J. C LA ROCHE SAINT GANTON 35550 . PIPRIAC
--

responsable : Pierre TIGER).

IFFENDIC (à l'est de Rennes)

DIMANCHE 24 AOUT

FETE organisée par l'Association "SAUVEGARDE DU CLOCHER"
pour restaurer la chapelle Saint BARTHELEMY.

La tenacité de cette association, en butte à de grandes difficultés, force l'admiration. Breiz Santel est à ses cotés... VIENDREZ VOUS ? d'avance Merci !

Sinon envoyez vos dons à Joseph Duval, Président de l'association-Saint Barthélémy-35750-IFFENDIC.

Loire - Atlantique

Chapelles de Bretagne, et donc chapelles de Loire-Atlantique, si souvent oubliées... : beaucoup ont disparu ou agonisent en silence... Voici un cas parmi d'autres; il donne l'occasion de renforcer les liens qui nous unissent à ce département.

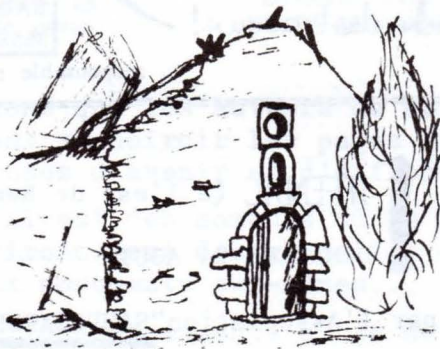
retranché à la Bretagne historique.

Étape de la route de Compostelle une chapelle de Sucé peut-elle être sauvée ?

Il faut sauver les vieilles pierres chargées d'histoire de la chapelle Saint-Jacques de Bref-Chalan en Sucé, haut-lieu de la route de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Cette chapelle qui devait être un site de pèlerins en chemin vers la Galice sur la voie qui conduisait d'Avranches à Saint-Maixent en passant par les étapes armoricaines s'écroule aujourd'hui misérablement sous les agressions du temps et surtout l'indifférence des hommes.

Comme son nom l'indique (Bref-Chalan), ce gîte devait abriter le pèlerin pour une brève halte de repos et de prières et reste un témoin de la dévotion populaire pour le culte jacobite. Il fait donc partie de notre patrimoine historique et culturel, mais aussi de notre patrimoine naturel, puisqu'il est placé à proximité d'une voie antique qui essaie à travers les siècles de conserver sa vocation de sentier.



En cette année du patrimoine, qui ne devrait pas être seulement une mode d'une année, mais le point de départ, pour une sensibilisation de l'opinion sur l'urgence qu'il y a de protéger ce qui reste des vestiges du passé, de nombreuses personnes tant à Sucé qu'ailleurs, aimeraient aider à sauver cet édifice.

Toute personne se sentant concernée par cet appel, désireuse d'apporter aide ou soutien, peut s'adresser aux « Amis de Nantes et du Pays Nantais », M^{me} Leroux, les Croix, 44700 Sautron.



UN SCANDALE :

Le RAVALEMENT des CHAPELLES et des CALVAIRES au JET DE SABLE

*Comme les joints au ciment
noir, cette nouvelle mode
agresse les monuments en granit.*

EXAGERONS NOUS ?

Allez voir le calvaire de GOURHEL, sortie de PLOERMEL (route de
Rennes) la chapelle Saint Rivalain (1776) à MELRAND,
et, désolation des désolations,

LA CHAPELLE ET LE CALVAIRE DU ROHIC A VANNES

(XV ème siècle-Inscrits à l'Inventaire des Monuments
Historiques).

*Erousser le relief des sculptures, éliminer des siècles
de patine chaleureuse, nier le passé du monument, inter-
dire à nos regards ces bons moments où le soleil vient
mourir sur un tapis de lichen*

TOUT CELA POURQUOI ?

POUR RIEN!

=====

Car il s'agit - répétons-le - de GRANIT, et non de pierre calcaire
Les chapelles bretonnes ne sont ni les immeubles de Paris, ni
l'hôtel de ville de Vannes. Et il y a des architectes qui font
sabler, et il y a des communes qui s'enorgueillissent d'avoir
ravalé, et il y a des comités qui se laissent prendre au piège
du tape-à-l'oeil et de la machine qui fait ce que l'artisan et
ses outils n'ont jamais PU FAIRE, ni OSÉ FAIRE. Amis qui passerez
au ROHIC, fermez les yeux pendant 20 ans, le temps que le lichen
revienne... Comme à la CLARTE en LAUZACH... Et ailleurs encore !

une aide exceptionnelle en faveur des églises et chapelles à l'abandon

Livre blanc

Les monuments historiques et bâtiments anciens de qualité, sans affectation (couvents, chapelles, hôtels anciens), devront être proposés aux collectivités locales pour voir s'ils ne peuvent pas être utilisés pour répondre à de nouvelles fonctions. Pour favoriser de telles actions, il a été décidé que le surcoût, éventuellement provoqué par la réutilisation d'un bâtiment ancien par rapport à la construction d'un bâtiment neuf, pour accueillir les services de l'Etat, pourra être pris en charge à raison de 50 %, grâce à la constitution d'un fonds spécial.

Un fichier détaillé des monuments classés ou inscrits devrait favoriser la mise en œuvre d'une politique prévi-

sionnelle des utilisations d'immeubles anciens disponibles. Une campagne générale d'information sur l'intérêt de la réutilisation des bâtiments anciens sera lancée en 1980.

Un effort tout particulier sera effectué pour tenter de sauver les petites églises et les chapelles rurales abandonnées. Un livre blanc concernant les conditions de réparation et d'entretien des églises, non protégées par une inscription ou un classement, sera publié en 1980.

Des instructions seront données pour mieux utiliser au profit des édifices menacés de démolition, la protection juridique qu'apporte une inscription à l'inventaire des sites ou l'inclusion dans un secteur soumis au permis de démolir.

Espérons que les auteurs de ce Livre blanc sauront en noircir les pages avec des phrases porteuses d'avenir et d'efficacité...

Mais il est des moments où je pense plus à l'environnement des chapelles et des fontaines qu'aux monuments eux-mêmes...

Mais il est des moments où je me demande si ce n'est pas l'Homme qui aurait besoin d'une aide exceptionnelle...

Avec la Nature, c'est l'un des "édifices" parmi les plus menacés...

On parle un peu trop de permis de démolir et de démolition sans permis.

Nous devons parler de construction, de permis de construire et de reconstruire... Avec ce goût de droit acquis qu'on certaines permis-sions, avec ce goût de devoir...

Restaurer nos monuments, créer une animation autour, c'est une manière de dire NON à l'Espérance zéro !

Car Croissance zéro ou pas croissance zéro, c'est d'espérance dont nous avons besoin...

Tout est lié, dit-on souvent...

N'est ce pas une même espérance qui lie aujourd'hui tant de comités et d'association de notre région ?

Quel rapport tout cela a-t-il à voir avec croix et calvaires, fontaines et chapelles ?

La question mérite d'être posée.

Eric Bonnet

ART SACRÉ : une commission pour la sauvegarde et l'enrichissement du patrimoine

Ouest-France
1er Mars 1980

UNE COMMISSION CHARGÉE de la sauvegarde et de l'enrichissement du patrimoine culturel sera prochainement mise en place en France à l'initiative du ministère de la Culture et du Conseil permanent de l'épiscopat français.

Cette commission aura à donner son avis sur d'importantes questions relatives à l'art sacré ancien et moderne. Présidée par Dominique Ponnaud, directeur des études à l'Ecole du Louvre, elle sera composée de représentants de l'Eglise catholique (Centre national de pastorale liturgique, prêtres, religieux, laïcs), de l'administration (patrimoine, musées,

musique, création artistique) et du monde artistique (sculpteurs, maîtres verriers, organistes).

La commission sera consultée sur les problèmes relatifs à l'entretien des édifices culturels, à leur décoration (conservation des vitraux, peintures ou objets mobiliers anciens), mais elle ne se limitera pas aux problèmes de sauvegarde et s'intéressera aussi à la création artistique contemporaine.

On indique au ministère de la Culture qu'elle pourra jouer un rôle capital dans la recherche de tous les moyens permettant de favoriser les contacts entre l'art, la pensée, la culture et la religion.

Mgr FAVREAU,
évêque de La
Rochelle, fait
partie de cette
commission.

Après le Livre blanc, la Commission, gémirez-vous...! Mais que tous ceux qui voient disparaître avec consternation le décor de certaines églises et chapelles où le regard aime à se poser, fassent des propositions, et donnent des exemples bons et mauvais aux membres de la Commission...

Maires ! Recteurs ! Responsables des Comités et Associations!

Ceci vous intéresse...

19431. — 25 août 1979. — M. Roger FOURNEYRON demande à M. le ministre de la culture et de la communication dans quelle mesure, lorsque la restauration par l'administration d'un monument historique fait appel au concours financier d'une commune, le maire de cette commune peut obtenir communication des plans détaillés des travaux envisagés et formuler un avis sur les dispositions prises par l'architecte. Il lui demande, d'autre part, quelles dispositions peuvent être prises pour accélérer l'exécution des travaux et en tout premier lieu la couverture de la toiture d'un monument qui, depuis de longs mois, ne dispose que d'une protection fragile et insuffisante à l'égard des intempéries.

Réponse. — Lorsque la restauration d'un monument historique est envisagée, le ministère de la culture et de la communication, par l'intermédiaire de son représentant régional, informe la municipalité propriétaire du montant du devis établi par l'architecte en chef des monuments historiques et demande que cette proposition de travaux soit soumise à l'assemblée municipale. Deux solutions sont proposées à cette assemblée, à savoir : 1° elle sollicite la maîtrise de l'ouvrage et l'Etat lui accorde, en plus de l'aide éventuelle du conseil général, une subvention correspondant à sa participation à l'opération. Cette première solution permet à la municipalité de suivre parfaitement les travaux, tant sur le plan de leur évolution que sur le plan financier, et, si besoin est, de décider en liaison avec le représentant régional et l'architecte en chef, en fonction des possibilités financières des deux parties, d'accélérer les travaux ; 2° elle laisse la maîtrise de l'ouvrage à l'Etat, et dans ce cas l'assemblée municipale vote le fonds de concours qui lui incombe. Dans les deux hypothèses, la municipalité, avant d'opter pour l'une des solutions, est pleinement informée des travaux envisagés, de leur nature et de leur montant, et peut formuler des réserves sur le devis établi, en tout ou partie. Dans le cas particulier qui semble avoir provoqué la question, l'église Saint-Laurent-du-Puy, le retard pris dans l'exécution des travaux n'est pas imputable à l'Etat, maître d'ouvrage, mais : à la complexité de chantier présentant en cours de travaux de nombreux imprévus d'ordre technique ; au fait que l'entreprise adjudicataire s'est révélée défaillante en cours ; au surcoût financier qui en est résulté. Dans l'hypothèse où la municipalité aurait assuré la maîtrise de l'ouvrage, elle se serait trouvée confrontée aux mêmes difficultés. Les divers problèmes techniques et financiers ayant été résolus, les travaux de couverture sont actuellement en cours ; leur achèvement est envisagé dans la première moitié du mois de novembre 1979.

JOURNAL
OFFICIEL

16 novembre
1979

!

LE TRESORIER NOUS PRIE
D'INSERER ...

Chers Adhérents, et Chers Amis de Breiz Santel,

Vous apprendrez sans doute avec plaisir que nos finances sont pour le moment saines... Beaucoup d'entre vous ont déjà spontanément réglé leur cotisation 1980.

Saines aussi parce que les dons , et certains très généreux, sont cette année assez nombreux. Je ne trahis aucun secret en vous révélant que depuis le 1er Janvier 1980, ils ont atteint le chiffre de 8855 f. Que ces membres bienfaiteurs soient tous chaleureusement remerciés.

Nous devons en effet faire face à de lourdes charges de CHANTIER, de BULLETIN, et de SALAIRE-CHARGES SOCIALES (emploi à mi-temps d'un permanent)... sans oublier la vaillante camionnette, les frais de courrier...

Grâce au travail bénévole (des centaines d'heures) des membres du bureau et du Conseil d'administration, nous arrivons à limiter nos dépenses à l'indispensable.

CEPENDANT...comme dans toutes les associations, un certain nombre de retardataires n'ont pas encore versé leur cotisation(à partir de 30 F). Vous allez recevoir une lettre de rappel à ce sujet. Je vous demande très simplement de bien vouloir y répondre. NOUS N'AVONS, NI VOUS NI MOI, INTERET A REMPLIR LES CAISSES DES P T T, dont les tarifs ne me laissent pas indifférent.

ALORS...le trésorier compte sur vous afin que toutes les cotisations soient encaissées avant les bonnes vacances qu'il souhaite à ceux qui ont la chance d'en prendre; aux autres, notamment la plupart des agriculteurs, il dit son espoir que les récoltes seront abondantes, et les troupeaux prospères.

Gaston Bureau du Colombier

AVEZ-VOUS PENSE, CHERS ADHERENTS, A INVITER VOS AMIS A NOUS

REJOINDRE ?

Une proposition de loi en faveur de la protection des églises

(Proposition de loi de M. Péricard)

PROPOSITION DE LOI

tendant à compléter et à modifier le Code de l'urbanisme
afin d'assurer une meilleure protection de certains édifices communaux

PRESENTÉE

JUIN 1979

PAR M. MICHEL PERICARD

Député

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Actuellement les prérogatives nouvelles que doivent attribuer aux maires les dispositions envisagées par le projet de loi pour le développement des collectivités locales, projet en cours d'examen au Sénat, nous rassurent et nous inquiètent à la fois, surtout lorsqu'il s'agit de petites communes.

Cette inquiétude est d'autant plus grande, qu'en raison de la diminution actuelle du nombre des prêtres et des vocations, bien des églises sont privées de la célébration du culte dominical, et que certains maires, désireux de ne plus supporter les dépenses d'entretien des édifices religieux, font des démarches pour obtenir leur désaffectation. Or, celle-ci est beaucoup plus facile à obtenir qu'autrefois car, depuis le décret de mars 1970, il n'est plus besoin pour qu'une église soit désaffectée de l'autorisation du Conseil d'Etat. Actuellement plus de 1.000 églises sont désaffectées ou sur le point de l'être et, ce qui est plus dangereux encore, c'est que pour les communes de moins de 10.000 habitants, il n'est plus besoin, pour démolir, d'un permis.

Un péril imminent est donc constitué par ces dispositions, notamment en Bretagne où plusieurs dizaines d'églises sont dans un état de délabrement lamentable. Dans l'Aisne, dans le Gers, des églises sont également menacées de destruction.

C'est un problème qui touche tous les citoyens, croyants et incroyants, qui ne peuvent admettre que disparaissent de nos villages des monuments religieux autour desquels les agglomérations se sont groupées depuis des siècles.

En outre, ce serait la disparition de constructions dont l'architecture est parfois remarquable et qui attestent un mouvement spirituel qui fait partie du patrimoine national.

Aussi pensons-nous qu'il est nécessaire de modifier et de compléter le Code de l'urbanisme en imposant aux maires d'informer le ministre de la Culture et de la Communication avant toute démolition de monument municipal (car il peut y en avoir d'intéressants qui ne sont pas religieux) de façon qu'il puisse prendre un arrêté de protection : inscription à l'inventaire ou classement.

Pour les raisons qui précèdent, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter la présente proposition de loi.

PROPOSITION DE LOI

Article premier

L'article L. 430-1-a) du Code de l'urbanisme est complété par l'alinéa suivant :

« En outre, dans les communes de moins de 10.000 habitants, tout immeuble appartenant à une collectivité publique, à l'Etat, au département ou à la commune, ne pourra être démolé s'il a plus de cent ans d'âge, sans que le ministre de la Culture et de la Communication ait donné son accord. »

Art. 2

Le deuxième alinéa de l'article L. 430-4 du Code de l'urbanisme est remplacé par l'alinéa suivant :

« La décision de l'administration doit, obligatoirement, être notifiée dans un délai de quatre mois à compter de la réception de la demande. »

..

Assemblée nationale - Séance du 26 octobre 1979

« Journal Officiel » du 27 octobre 1979

Extrait de l'intervention de M. Michel Péricard (p. 9022)

... Me permettez-vous de vous parler de ces témoignages plus modestes mais ô combien chers à nos yeux et à nos cœurs que représentent les églises rurales. Ces églises sont en danger. Les collectivités locales, qui ne savent que faire de ces encombrantes propriétés que leur a léguées M. Combes, qui ne disposent pas de moyens financiers pour les entretenir, sont trop souvent conduites à les démolir. C'est pourquoi j'ai proposé que le code de l'urbanisme soit modifié et qu'il impose la délivrance par vos services d'une autorisation de démolir les édifices municipaux datant de plus d'un siècle...

MARS 1980

Plogonnec

Deux millions de francs pour une chapelle « qui ne servira à rien ! »

Les choses sont ce qu'elles sont et on a beau se dire que l'on n'y peut rien, il n'en reste pas moins qu'il y a chez beaucoup de gens une certaine amertume à constater que l'on va devoir consacrer deux millions de francs à réparer le clocher et la chapelle de Saint-Théleau, alors que l'on se plaint de manquer de ressources au niveau des collectivités, des entreprises, des associations, etc.

Les travaux, certes, ne seront pas supportés par les finances locales, encore que la municipalité de Plogonnec ait dû engager une procédure pour tenter d'obtenir les 200.000 ou 300.000 F qui vont manquer pour achever la reconstruction.

Mais le fait est que l'on va dépenser deux millions de francs (environ) pour une chapelle « qui ne servira à rien, où personne ne mettra plus les pieds », pour reprendre ce qu'avait dit Jean Dagnon, adjoint au maire, lors de la dernière séance du conseil municipal.

Et c'est cela qui frappe.

D'autant plus qu'il faut bien se dire que le clocher reconstruit ne sera que la copie, même exacte, de l'ancien.

Quand on parlera désormais de « Saint-Théleau », il faudra bien préciser : « Son clocher du XVI^e siècle a été détruit par la foudre le 2 décembre 1976 et reconstruit quelques années plus tard, en utilisant les moyens et techniques modernes ».

Dans ces conditions, aura-t-il la même valeur architecturale et sentimentale que l'ancien ?

Quelque réponse que l'on fasse, on rétorquera toujours que l'édifice était assuré et qu'étant « monument historique et classé par les Beaux-Arts », il se devait d'être rebâti.

...Même si l'argent aurait été, de l'avis de beaucoup, bien plus utile ailleurs.

QUI NE SERT À RIEN

...PEUT ÊTRE...

QUI NE SERVIRA À RIEN

...ALORS LÀ, NON !

On prive déjà assez les générations à venir de valeurs fondamentales... Soyons assez modestes pour leur permettre de faire le choix...

R. LOUBOUTIN

Nos Activités ...

ARMOR MAGAZINE, revue mensuelle que beaucoup de nos lecteurs connaissent, nous a demandé un article à propos de l'Année du Patrimoine et de notre Mouvement.

Nous reproduisons ci-dessous le texte de cet article, paru dans le N° de Mai 1980.

Pour s'abonner à ARMOR MAGAZINE, écrire
7 rue Saint Jacques -B.P 123
22400- LAMBALLE-Cedex

l'année du patrimoine

Le petit patrimoine communautaire, parent pauvre de la croissance ?

Le jaillissement de milliers d'associations qui renouent l'alliance avec le patrimoine sous toutes ses formes est l'un des phénomènes sociaux les plus encourageants de la dernière décennie.

DES CENTAINES DE CHAPELLES SAUVÉES

Plusieurs centaines de chapelles bretonnes (on en dénombre près de 3 000) ont été sauvées par des comités de quartier qui ont redécouvert la signification profonde de ces monuments : plus qu'un patrimoine figé, ils sont l'un des supports de la vie communautaire, essentielle en milieu rural...

Ne l'avait-on pas trop oublié ?

Beaucoup de travail reste à accomplir, notamment pour le petit patrimoine communautaire. Qui ne connaît un calvaire ou une fontaine, flot de beauté dans des paysages de plus en plus blessés ; jeunes et adultes réapprennent à contempler ces pierres, et se rassasient de ces monuments, chacun selon leur faim : amour des vieilles pierres, recherche d'une spiritualité, sentiment d'appartenance à la communauté, plaisir des rencontres.

CELUI QUI NE CONNAÎT PAS NE PEUT PAS AIMER

Une approche trop matérialiste des besoins fondamentaux de notre société a été source de négligence envers ce petit patrimoine, et parfois même l'a ôté du cœur de l'homme.

Celui qui ne connaît pas ne peut pas aimer, et celui qui n'aime pas ne peut pas respecter ; c'est ainsi que des fours à pain ont été enfouis lors de certains remembrements... c'est ainsi que des calvaires s'en vont sans laisser d'adresse... c'est ainsi que des fontaines - bientôt la plupart ? - qui signalaient à nos pères la présence d'une source et donc de la vie, sont souillées et polluées. "Hommes et femmes qui m'approchez, passez votre chemin - eau non potable..." L'absurde devient banal et l'eau des fontaines naguère sacrée renvoie aujourd'hui une image inquiétante...

UN LAMENTABLE PARTAGE

Chaque époque a les problèmes qu'elle mérite, mais la tristesse nous envahit chaque fois que le petit patrimoine communautaire est agressé. La loi d'orientation agricole de 1962 a donné à l'homme "moderne" tous les moyens nécessaires à la suppression des communs de village isolés : ils doivent être répartis entre les propriétaires voisins ; un bien indivis entre les générations successives devient la propriété d'un seul et de sa descendance. Quelques associations foncières ou commissions de remembrement ont réussi à préserver l'essentiel, mais combien d'autres ont procédé au lamentable partage de ces communs où chacun se sentait chez lui. Quantité de chemins et de haies ont aussi été gommés et on ne sait se souvenir de leur beauté qu'après leur disparition.

On ne l'a pas assez dit : la Bretagne a ainsi perdu des dizaines de terrains autour des chapelles, des dizaines de calvaires et de fontaines, et généralement dans l'indifférence. Parfois c'est le chemin qui est labouré, interdisant l'accès au monument (chapelle Sainte-Elisabeth de Tré-gunc, par exemple...).

Des milliers de fontaines ont encore quelque chose de vital à apporter aux hommes : leur beauté à défaut d'eau pure.

LE DEVOIR ET LE PLAISIR

1980 est l'Année du Patrimoine, et les médias vont nous servir quotidiennement ce met aux saveurs parfois oubliées. Un an : un feu de paille ! mais il sera bénéfique si chacun d'entre nous se sent à la fois gardien, consommateur et acteur d'un petit monument.

Derrière les pierres, il faut des hommes, et l'appel aujourd'hui largement entendu - "une chapelle - une association" est lancé à nouveau pour les fontaines et les calvaires semés à travers la Bretagne.

Tout est lié, et l'effort pour arracher à la mort les monuments doit s'appliquer également à leur environnement : un calvaire noyé dans le macadam d'un parc à voitures, une fontaine sans eau, une chapelle toute nue après le passage des hommes qui n'aiment pas les talus, ont-ils encore un sens ? Une racine sans terre se dessèche.

Communes, paroisses, associations, bénévoles agissant à titre individuel, doivent se sentir mobilisés par le sauvetage de ce "réseau si dense de beautés mineures", laminé entre la propriété publique et la propriété privée. Un quartier qui laisse tomber sa chapelle, polluer sa fontaine, partir son calvaire, est un quartier qui perd son âme...

Quelques heures suffisent pour nettoyer une fontaine... Deux jours suffisent pour démonter et remonter un calvaire qui s'effondre : des milliers de micro-réalisations attendent des bras !

Devoir et plaisir se mêlent sur les chantiers : nous travaillons ensemble pour les générations à venir autant que pour la nôtre.

TOUT EST ANCIEN ET TOUT EST NEUF

Au nom de quoi ta génération a-t-elle laissé disparaître le petit patrimoine communautaire ?

N'est-il pas préférable d'œuvrer de telle façon que nos enfants ne puissent pas nous poser cette question ? A notre enthousiasme bénévole ajoutons le souci de bien restaurer, pour que l'on puisse dire à la fin du chantier : tout est ancien et tout est neuf.

Alliance et amour, vie et harmonie : langage éternel qu'il fait bon exprimer à nouveau dans un monde qui préfère souvent le doute à l'espérance.

**HENRI MAHO
ERIC BONNET**

*président et secrétaire
général de Breiz Santel*

TRENTE SIX ARTISTES ONT REPONDU A NOTRE APPEL

La presse régionale a donné un large écho au concours d'affiches lancé en janvier, tant pour faire appel aux artistes que pour rendre compte des résultats.

Trente six artistes des cinq départements bretons ont présenté un projet. Devant la qualité des envois, nous avons décidé de les exposer dans la Galerie de M. CHANOINE à Vannes, qui a mis gracieusement ses locaux à notre disposition. Un Jury régional s'est réuni le 26 Avril (Mme Le Louarn-Inventaire régional-Rennes, Keranforest-Carantec, Bertrand Frélaut-historien-Vannes, M.Dubost-architecte- Saint Jacut les Pins, MM.Pilven et Tournaire-architectes-Vannes, M.Sorbets-architecte-Locmariaquer, Denis Ménardeau- Professeur de dessin-Nantes et Ploneour-Lanvern, Claude Fagnen-Archiviste et Président d'association-Quimper, Henri Maho - Baud, et Eric Bonnet- Carnac).

A titre d'encouragement aux activités artistiques, nous avons décerné 8 prix (1500 F au total). Il faut noter que quelques projets, d'une qualité remarquable, n'ont pu être retenus, car ils ne répondait pas au cahier des charges qui tenait lieu de règlement.

La surprise est venue du nombre des envois, mais aussi de l'origine géographique des artistes, puisque la moitié d'entre eux résident en Loire-Atlantique... C'est un signe qui ne trompe pas...!

Si nos finances nous le permettent, nous publierons un bulletin consacré aux projets les plus intéressants.

Certaines affiches seront bientôt disponibles. Il suffit de s'inscrire, et d'être patient, car il y a beaucoup de travail à Breiz Santel!

=====

Les vétérans du Mouvement se souviennent sans doute du concours lancé sur le même thème par Gérard Verdeau...

Voir le N°22 de Mars 1954

CONCOURS D'AFFICHES

(voir également ci-contre et au verso)

1^{er} PRIX



BREIZ SANTEL : 18, Rue Émile Burgault - 56000 VANNES

Association déclarée en 1952 - C. C. P. Nantes 1536 85 H

" BRAUTE SANTEL BREIZ "

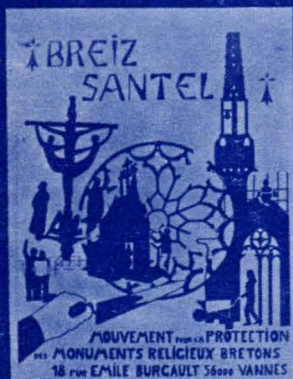
Appuyé par sa revue, Breiz Santel, le Mouvement pour la protection des Monuments religieux Bretons a été fondé à Vannes le 16 avril 1952. Comme son nom l'indique, il veut concourir à la renaissance de tous les monuments religieux bretons, (humble croix de chemin, chapelles, fontaines...) en les restaurant et en les animant. Il souhaite aussi pouvoir susciter de nouvelles initiatives dans un jaillissement religieux et artistique.

Bien des ruines, hélas, jonchent la terre bretonne malgré des réactions-encore trop peu nombreuses mais combien encourageantes (comité de quartiers, chantiers de jeunes). La plus grande partie de ce patrimoine peut et doit être sauvé dans un sursaut de bonne volonté. Le remède est à la portée de nos mains. Il suffit d'être tenaces. Tenaces avec nos cœurs, tenaces avec nos bras, tenaces avec nous-mêmes ; ces monuments témoignent de l'existence et de la personnalité d'une communauté.

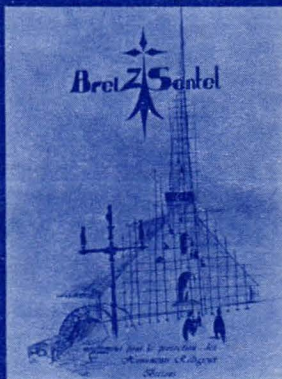
Certes de nombreux efforts ont abouti. Mais des milliers de chapelles peuplent notre région : il n'y aura d'action pleinement efficace que si les Bretons retrouvent l'élan d'autrefois, l'ardeur édifiatrice qui sema croix et clochers par la campagne, et l'infatigable ferveur qui menait nos pères sur les routes du Tro Breiz. Tous, pour cela, nous pouvons faire quelque chose. Nous le devons. Notre association est un mouvement qui se veut jeune et vivant : qui que vous soyez, apportez lui votre soutien avec enthousiasme, pour Dieu, pour « la beauté sacrée de la Bretagne ».

CONCOURS D'AFFICHES

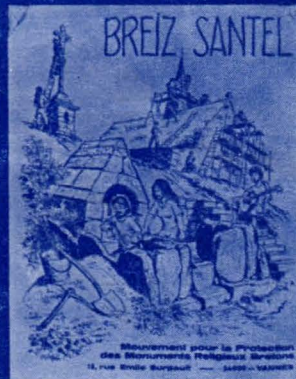
(1^{er} Prix : voir au dos)



2^o Prix
René DIRINGER
Lorient (Morbihan)



3^o Prix
Cyrille PHOLIEN
Saint-Julien de Courcelles
(Loire Atlantique)



L'une des cinq " Mention
spéciale du Jury "
Jean-François DECKER
VANNES (Morbihan)